

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration
Séance du 11 juin 2024**

Délibération n° 2024-06-13

Objet : Approbation du compte administratif 2023 (principal et annexe)

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Présent-e-s : Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Maryse ARTHAUD, Madame Agathe FORT, Madame Rose-Marie MINASSIAN, Monsieur Nicolas BOILLOUX, Madame Virginie DEMARS, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Madame Dominique GACHET, Madame Melouka HADJ-MIMOUNE, Madame Sophie HINSCHBERGER, Madame Cristina MARTINEAU.

Procurations : Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Monsieur Antoine PELCE donne pouvoir à Madame Maryse ARTHAUD.

Excusé-e-s : Madame Muriel BETEND, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT, Monsieur Mamadou DISSA, Madame GUYONVARH Laure.

Madame, Monsieur,

COMPOSITION BUDGETAIRE DU CCAS

Le compte administratif du CCAS qui vous est présenté et qui est soumis à votre approbation constate l'exécution budgétaire passée. Il regroupe 2 comptes administratifs correspondants :

- au budget principal dont la nomenclature comptable en M14 est identique à celle des communes,
- au budget annexe des établissements et services médico-sociaux regroupant l'activité des EHPAD, Résidences Autonomie, SSIAD, Lieu de Répit et de l'Accueil Séquentiel et dont la nomenclature comptable est en M22.

PRESENTATION AGREGEE

Le compte administratif du budget principal reprend pour information le cumul des différents budgets dans une de ses annexes.

Cette présentation agrégée du budget principal et du budget annexe se trouve dans le document complet et met en évidence les éléments suivants :

Section d'Investissement

	2022	2023
MONTANT DES DEPENSES	1 116 637.48 €	688 566.24 €
MONTANT DES RECETTES	934 515.48 €	814 601.20 €

Il convient de rappeler que le CCAS n'est pas propriétaire de ses locaux et que les plus grosses dépenses d'investissement sont à la charge du propriétaire, bailleur social, avec souvent le soutien de la Ville via une subvention d'investissement.

En 2023, les dépenses d'investissement ont augmenté par rapport à 2022 car nous avons réalisé des travaux sur le réseau informatique de nos établissements avec notamment le remplacement des appels malades des 2 EHPAD ainsi que des contrôles d'accès, des travaux de câblage informatique avec l'installation du WIFI dans nos RPA ont également été réalisés ainsi que l'acquisition du logiciel Netsoins permettant le suivi médical dans nos établissements.

Section de Fonctionnement

	2022	2023	Evolution (%)
MONTANT DES DEPENSES	16 691 772.52 €	16 408 189.25 €	1.73%
MONTANT DES RECETTES	16 502 887.13 €	16 364 623.88 €	0.84%

On constate une hausse modérée des dépenses de fonctionnement de 1.73 % et une très légère progression des recettes de fonctionnement de 0.84 %.

Globalement, nous avons essayé de contenir le volume des dépenses afin de maîtriser notre budget. Mais nos 2 budgets ont connu une nette augmentation au niveau de la masse salariale. Le point d'indice a augmenté de 1.5% dès le mois de juillet associé au glissement-vieillesse-technicité (GVT) cela a fait augmenter les charges de personnels de + 226 711.78 € pour le BP et de 406 766.20 € pour le compte administratif.

Concernant le budget principal, de nouvelles dépenses comme celles concernant les frais de gardiennage du service de la DEST pour un montant de 47 098.22 € ainsi que la location de WC pour le projet Archipel pour 30 620.05 € ont été mandatées.

Quant aux recettes, à noter le remboursement exceptionnel de Est Métropole Habitat d'un montant de 180 000 € correspondant à une partie de la provision pour gros entretien non consommée sur l'ancienne résidence Château Gaillard.

Concernant le budget annexe, à noter une hausse globale de 3.66% des loyers de nos établissements. On constate une augmentation de nos recettes concernant les produits de tarification de 5.97%

Subvention d'équilibre

La subvention d'équilibre versée par la Ville de Villeurbanne permet de couvrir les déficits des différents établissements et budgets du CCAS.

2022	2023	Evolution
4 368 835.00 €	4 177 900.00	4.57 %

En 2023, l'intégralité de la subvention d'équilibre accordée par la Ville, inscrite au budget a été mobilisée par le CCAS, elle a été répartie entre le budget principal pour 3 739 591.91€ et le budget annexe pour 629 243.09 €.

On constate une évolution croissante du recours à la subvention d'équilibre de 4.57 % (+190 935 €).

Pour le budget principal, le résultat propre de l'exercice est excédentaire de 20 858.61 €. Ce qui nous fait un excédent cumulé définitif à reporter en 2024 de 495 288.92 €.

Pour le budget annexe, le résultat propre de l'exercice est déficitaire de 209 744 €. Ce qui nous fait un excédent cumulé définitif à reporter en 2024 de 389 671€.

PRESENTATION PAR BUDGET

Vous trouverez ci-après quelques commentaires sur le budget principal, ainsi que quelques tableaux synthétiques pour les différents établissements.

LE BUDGET PRINCIPAL

Ce budget regroupe les services administratifs centraux : le secrétariat général, le service action sociale et solidarité et la Maison des Aînés. Il inclut donc les dépenses correspondant à la masse salariale des agents de ces services, ainsi que les dépenses de fonctionnement propres à ces services.

Depuis 2018, il inclut également le budget du service portage de repas à domicile.

	2022	2023	Evolution
MONTANT DES DEPENSES	4 962 918.90 €	4 888 672.60 €	1.52 %
MONTANT DES RECETTES hors subvention	1 244 185.60 €	1 500 296.92 €	-17.07 %

1-Le service action sociale et solidarité

	2022	2023	Evolution
MONTANT DES DEPENSES	2 801 492.32 €	2 922 212.12 €	-4.13%
MONTANT DES RECETTES hors subvention	168 501.79 €	680 811.10 €	-75.25%

Les dépenses sont en recul de -4.13 % en 2023 mais de nouvelles dépenses ont été mandatées telles que les frais de gardiennage du service ou bien la mise en place de cabines WC sur le parking Raphaël de Barros.

Le montant des aides facultatives est resté stable entre les deux exercices à hauteur de 564 019.26 € en 2023 contre 569 044.16 € en 2022.

Les recettes diminuent fortement en 2023, en effet, en 2022 le CCAS avait perçu une recette de 450 00 € de la part de l'Etat pour financer le tiers lieu alimentaire « L'archipel » pour assurer le fonctionnement de la 2^{ème} année de fonctionnement de 2022-20233, recette perçue en totalité en 2022.

2- La Direction Sénior et Liens Intergénérationnels (Maison des aînés et portage de repas)

	2022	2023	Evolution
MONTANT DES DEPENSES	919 392.83 €	1 048 537.36	-12.32 %
MONTANT DES RECETTES hors subvention	819 367.95 €	717 100.16	14.26 %

Même si les dépenses pour la DSLI ont diminué, celles relatives au portage de repas ont augmenté de 20 099.86 € ainsi que celles des colis de Noël, cela est liée à l'inflation qui a impacté toute nos dépenses alimentation.

Même si les recettes ont globalement augmenté à noter que celles issues de la facturation de portage de repas à domicile ont légèrement diminué à hauteur de 15 643.55 €.

3-Le Secrétariat Général

	2022	2023	Evolution
MONTANT DES DEPENSES	1 242 033.75 €	917 923.12 €	35.30 %
MONTANT DES RECETTES hors subvention	256 315.86 €	132 385.66 €	93.61 %

L'augmentation des dépenses s'explique par la hausse des primes d'assurances et par la hausse des charges de personnel du fait de l'augmentation du point d'indice.

Les recettes résultant de la réversion par la Ville d'une partie recettes perçues au titre la facturation des concessions dans les cimetières s'élèvent à 136 k€ en 2023 contre 126k € en 2022.

LE BUDGET ANNEXE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICAUX SOCIAUX

Le CCAS gère 4 résidences autonomie (Tonkin, Marx Dormoy, Jean Jaurès et Château-Gaillard), 2 EHPAD (Camille Claudel et Henri Vincenot), un Accueil séquentiel et une plateforme de Répit, et un service de soins à domicile (SSIAD).

Dépenses globalisées par établissement ou service sans résultats antérieurs

	2021	2022	2023
Ehpad C Claudel	2 986 598,41 €	3 121 371.46 €	3 225 930.45 €
Ehpad H Vincenot	3 195 209,50 €	3 042 323.11 €	3 110 725.68 €
RPA Château Gaillard	1 624 983,20 €	1 651 318.33 €	1 608 416.39 €
RPA J Jaurès	1 031 762,22 €	1 047 122.86 €	1 164 941.32 €
RPA Tonkin	932 342,55 €	1 118 584.78 €	1 002 903.54 €
RPA M Dormoy	660 804,15 €	660 901.15 €	730 533.79 €
SSIAD	643 424,32 €	632 585.68 €	659 443.73 €
Lieu de Répit	146 997,24 €	112 072.63 €	81 709.64 €
Accueil séquentiel	118 751,08 €	133 236.65 €	144 249.08 €

Taux d'activité des établissements

	2021	2022	2023
Ehpad C Claudel	73.05 %	94.34 %	95.75 %
Ehpad H Vincenot	91.66 %	91.25 %	97.12 %
RPA Château Gaillard	78.06 %	86.48 %	91.65 %
RPA Jean Jaurès	90.28 %	90.76 %	89.82 %
RPA Tonkin	83.60 %	85.33 %	82.37 %
RPA Marx Dormoy	83.70 %	77.08 %	79.92 %
SSIAD	82.63 %	83.53 %	71.52 %
Accueil Séquentiel	75 %	70.77 %	73.85%

Dépenses réalisées par section d'imputation propres à l'exercice 2023

Section d'imputation	2021	2022	2023	Total général
EHPAD CAMILLE CLAUDEL	1 643 066.59 €	426 855.26 €	1 156 008.60 €	3 225 930.45 €
EHPAD VINCENOT	1 688 006.40 €	372 544.06 €	1 050 175.22 €	3 110 725.68 €
RPA CHÂTEAU GAILLARD	1 371 273.61 €		121 786.87 €	1 608 416.39 €
RPA JEAN JAURES	921 607.55 €		182 042.41 €	1 164 941.32 €
RPA TONKIN	873 490.64 €		68 876.42 €	1 002 903.54 €
RPA MARX DORMOY	562 135.32 €		108 395.23 €	730 533.79 €
SSIAD			659 443.43 €	659 443.73 €
LIEU DE REPIT	81 709.64 €			81 709.64 €
ACCUEIL SEQUENTIEL	38 366.77 €	17 806.48 €	88 075.83 €	144 249.08 €
Total général	7 179 656.52 €	817 205.80 €	481 100.93 €	3 250 890.07 €

Les résultats présentés ci-dessous n'incluent ni le résultat reporté de l'année précédente (excédentaire ou déficitaire) ni la subvention d'équilibre versée par la Ville. Pour cette raison, beaucoup sont déficitaires.

	RESULTATS 2023 hors résultat reporté, hors subvention					Pour mémoire
	Hébergement	Dépendance	Soins	Restaurant	TOTAL 2023	TOTAL 2022
C. Claudel	-240 177.24 €	15 165.45 €	-251 593.47 €		-476 605.26 €	-476 542.26 €
H. Vincenot	- 218 966.30 €	- 3 334.34 €	-69 306.57 €		- 291 607.21 €	-415 308.45 €
RA Château-Gaillard	70 441.91 €		-11 717.05 €	34 959.20 €	93 679.06 €	-160 324.46 €
RA J. Jaurès	-62 217.69 €		41 502.14 €	-47 418.31 €	-68 133.86 €	54 175.37 €
RA Tonkin	-161 272.67 €		38 918.33 €	23 513.08 €	-98 841.26 €	-206 807.37 €
RA M. Dormoy	-99 738.76 €		42 075.49 €	-39 931.28 €	-97 594.55 €	-68 827.56 €
SSIAD			193 531.62 €		193 531.62 €	37 906.61€
Lieu de répit	-70 943.09 €				-70 943.09 €	19 859.49€
Accueil Séquentiel	-18 567.98 €	-2 435.34 €	-1 120.22 €		-22 123.54€	-37 272.05 €

RESULTATS 2023

Contrairement à ce qui est présenté dans le tableau précédent, les résultats ci-après incluent le résultat reporté ainsi que la subvention versée par la Ville (comptabilisée parmi les recettes). Ils permettent donc notamment de mesurer le rôle de la Ville dans l'équilibre des comptes.

Pour l'année 2023, les balances font apparaître les résultats figurant dans le tableau ci-après. Ils sont conformes au document détaillé remis à chaque administrateur.

Certains résultats présentent des déficits ; c'est l'objet de la décision modificative qui vous sera présentée que de proposer des solutions de rééquilibrage.

Tableaux par budget après équilibre par subvention de la Ville et/ou excédent reporté.

ETABLISSEMENT (CCAS PRINCIPAL)

Section d'investissement

DEPENSES	RECETTES	RESULTAT PROPRE À L'ÉTABLISSEMENT	RESULTAT OBTENU PAR LA VILLE
797 802.39 €	855 305.92 €	57 503.53 €	298 301.76 €

Section de fonctionnement

DEPENSES	RECETTES	RESULTAT PROPRE À LE SERVICE	RESULTAT PAR VILLE OBTENU PAR LA VILLE APRÈS SUBVENTION
4 962 918.90 €	4 983 777.51 €	20 858.61 €	495 288.92 €

ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO SOCIAUX

Section d'investissement

En M22, avec la mise en place de l'EPRD, la notion de résultat d'investissement disparaît.

En effet, le résultat d'investissement, au sens classique du terme (titres - mandats d'investissement), n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la CAF (capacité d'autofinancement), alimente le tableau de financement et participe à la variation du fonds de roulement qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD.

Section de fonctionnement

DEPENSES	RECETTES	RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	RESULTAT CUMULE DE CLOTURE
11 728 853.62 €	11 519 109.62 €	-209 744.00 €	599 415.00 €	389 671.30 €

Je vous demande donc, mesdames et messieurs, de bien vouloir approuver le compte administratif 2023.

A la majorité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré

Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 12 juin 2024

Le Président

Cédric Van Styvendael

